

## Clermont

## Comme promis, Alexandre Ouizille rend compte aux élus du département de son mandat de sénateur

Lors de la campagne sénatoriale, Alexandre Ouizille s'était engagé à rendre des comptes chaque année devant les élus de l'Oise. Le sénateur l'a fait pour sa première année, ce mardi 12 novembre, dans la salle Pommery de Clermont où s'étaient rassemblés plus de 200 élus du département. «C'est un acte démocratique fondamental que de rendre des comptes», a d'emblée rappelé l'élus.

## TRANSPARENCE ET DE ENGAGEMENT

Alexandre Ouizille a dévoilé un document de 36 pages qui revient sur le travail engagé dans l'Oise et dans l'hémicycle au Sénat. Ce document, qui sera distribué dans toutes les mairies et envoyé aux élus du département, témoigne de sa méthode : un sénateur extrêmement présent sur le terrain comme dans l'hémicycle. Avouons qu'il est également très présent dans les médias et sur les réseaux sociaux.

«Je dois mériter chaque jour, par le travail, l'honneur qui m'a été fait de représenter les élus de l'Oise, dit-il. Je me dois d'être à fond. C'est ma vision du mandat. Les problématiques de l'Oise irriguent et déterminent mon travail parlementaire.»

## SANTÉ, AGRICULTURE, ÉNERGIE ET NUISANCES AÉROPORTUAIRES

Le Sénateur est revenu sur les dossiers qu'il a portés durant cette année. La lutte contre les déserts médicaux en premier lieu, alors que l'accès à la santé reste un défi majeur du territoire. «Nous avons une densité de généralistes 40 % inférieure à la moyenne nationale.» Il a ensuite rappelé sa proposition de loi sur les nuisances aéroportuaires, un texte nourri par les difficultés rencontrées à l'aéroport de Beauvais.

Il a également mis en lumière son travail sur la gestion de l'eau, alors que l'Oise

a traversé l'une des pires sécheresses de son histoire à l'été 2023, mais aussi sa participation à la commission d'enquête sur les prix de l'électricité et ses propositions pour répondre à la crise agricole.

## DES VICTOIRES POUR LA RÉPUBLIQUE

Alexandre Ouizille a également souligné les progrès obtenus à l'échelle nationale, notamment l'inscription historique de l'IVG dans la Constitution au moment où les droits des femmes sont remis en cause en Afghanistan, en Iran et désormais aux États-Unis. À cela s'ajoutent des victoires locales concrètes qui ont été saluées, comme l'accompagnement des maires pour éviter plusieurs fermetures de classes et son accompagnement des élus locaux à travers des interventions auprès des services de l'État, du département et de la région. La soirée s'est poursuivie



Le sénateur Alexandre Ouizille est un élu qui rend compte de son mandat – Photo : L.H.B.

par un long moment d'échanges, où maires et élus de tout le territoire ont posé des questions essentielles sur des sujets aussi variés que le logement, l'industrie, le dispositif ZAN (zéro artificialisation nette), la démocratie, l'intercommunalité et leurs inquié-

tudes quant au budget des collectivités.

Quant au budget de la Nation, le sénateur a insisté sur l'importance de préserver la capacité d'action des collectivités dans un contexte budgétaire tendu car celles-ci représentent plus de 70 % de

l'investissement public.

Après les échanges, la soirée s'est terminée autour d'un buffet 100% Oise, mettant à l'honneur des producteurs locaux des quatre coins du département...

Frédéric NORMAND

## Beauvais

## Le nouveau préfet de l'Oise prendra ses fonctions le 25 novembre



Jean-Marie Caillaud endosera son nouveau costume de préfet de l'Oise dès le 25 novembre. L'information a été lâchée par la sous-préfète de Clermont Noura Kihal-Flégeau à l'occasion du conseil communautaire du Plateau picard, qui se tenait ce jeudi 14 novembre à Maignelay-Montigny.

## LA PRÉFÈTE NOMMÉE DANS L'ISÈRE

La sous-préfète de Clermont avait été invitée à cette séance du conseil communautaire pour y évoquer les dotations de l'État à destination des communes. Elle a également répondu aux doléances des maires du territoire.

Dans son propos liminaire, la représentante de l'État a indiqué ne pas avoir beaucoup d'éléments à présenter aux élus sur ces dotations et autres moyens alloués par l'État aux collectivités.

«Ça ne vous a pas échappé. Nous changeons de préfet. Madame la préfète Catherine Séguin a été nommée préfète de l'Isère à compter du 25 novembre. Et toujours le 25 novembre, Jean-Marie Caillaud jusqu'alors conseiller Territoires auprès du président de la République prendra ses fonctions comme préfet de l'Oise.»

Aymeric COUPÉ

## Senlis / Noyon

## Affaire des faux assistants parlementaires du RN : 6 mois ferme requis contre Mylène Trosczynski

Les réquisitions sont tombées mercredi 13 novembre au procès de l'affaire dite des faux assistants parlementaires du Rassemblement national. Parmi les nombreux prévenus, se trouvent une isarienne, l'ex-eurodéputée Mylène Trosczynski et son ancien assistant parlementaire Julien Odoul. Le parquet a notamment requis 6 mois ferme contre la première, avec trois ans d'inéligibilité ; et 10 mois avec sursis pour le second, avec un an d'inéligibilité.

La journée entière de ce mercredi a été consacrée aux réquisitions au procès du Rassemblement national. Pour rappel, 27 personnes comparaissent devant le tribunal judiciaire de Paris pour y répondre de détournements de fonds publics ou de recel de détournement de fonds publics.

Plusieurs eurodéputés sont suspectés d'avoir eu recours à des emplois fictifs pour détourner l'argent du Parlement européen au profit du parti d'extrême droite. D'après France Info, le Parlement européen s'est constitué partie civile et estime son préjudice à 6,8 millions d'euros, entre 2009 et 2016.

Avec ce système de double emploi (les assistants parlementaires d'eurodéputés FN puis RN, occupant un poste dans l'organigramme du parti), les autorités soupçonnent

les cadres du RN d'avoir fait porté la charge salariale du parti au Parlement européen, plutôt qu'au parti lui-même.

## TROSCZYNSKI ET SON ANCIEN ASSISTANT PARLEMENTAIRE

Concernant l'ex-eurodéputée Mylène Trosczynski, le parquet est affirmatif. Le contrat qui la lie avec Julien Odoul, son assistant parlementaire (entre octobre 2014 et juillet 2015, alors qu'il exerce comme conseiller spécial de Marine Le Pen au RN), est «un portage, un montage financier». Sur le réseau social X (anciennement Twitter), la journaliste de Franceinfo rapporte les propos de la procureure qui cite un SMS de Julien Odoul à Marine Le Pen, dans lequel il évoque l'ex-eurodéputée en l'appelant son «vrai employeur».

Une nouvelle fois, le ministère public évoque ce SMS de Julien Odoul, toujours adressé à Marine Le Pen : «Serait-il possible que je vienne à Strasbourg pour faire connaissance avec Mylène à qui je suis rattaché ?»

La procureure poursuit en rappelant qu'il n'y a eu «quasi aucun échange téléphonique ni SMS entre Mylène Trosczynski et Julien Odoul» (...), lequel «a bien fait un temps plein pour Marine Le Pen». La magistrate Louise Neyton conclut : «L'infraction est très

clairement caractérisée, vous entrez donc en voie de condamnation.»

## PEINE MIXTE, AMENDE ET INÉLIGIBILITÉ REQUISES

Contre Mylène Trosczynski, le ministère public requiert une peine de 18 mois de prison dont 12 assortis du sursis, une amende de 30 000 euros et une peine de 3 ans d'inéligibilité. Contre Julien Odoul, le parquet requiert une peine de 10 mois de prison avec sursis, une amende de 20 000 euros et une peine d'inéligibilité d'un an.

Autre personnalité picarde sur le banc des prévenus, Wallerand de Saint-Just (bien connu à Soissons dans l'Aisne) comparait en tant qu'ex-trésorier du parti d'extrême droite. Il est poursuivi pour avoir participé à «ce système» pour reprendre les mots du procureur Nicolas Barret à l'audience, qui assure que Wallerand de Saint-Just était chargé de «la projection, l'analyse et du suivi de transferts de charges nécessaires à l'équilibre des comptes du parti».

L'accusation désigne l'ex-trésorier du RN comme «acteur central de ce système élaboré, pérennisé dans un souci d'économies» et comme «ancien avocat très au fait du droit et de cette situation frauduleuse».

A son encontre, le parquet



Mylène Trosczynski - Photo : Oise Hebdo.

requiert une peine de trois ans de prison dont deux avec sursis, une amende de 200 000 euros et une peine d'inéligibilité de cinq ans.

Sur le banc des prévenus, se trouve également l'ex-présidente du parti Marine Le Pen. Elle aussi est décrite par le parquet comme ayant «un rôle central» dans cette affaire. Contre elle (poursuivie pour complicité par instigation et détournement de fonds publics), le parquet requiert une peine de cinq ans de prison dont trois avec sursis, une amende de 300 000 euros et une peine d'inéligibilité de cinq ans.

Quant au parti (poursuivi pour des mêmes chefs de prévention que Marine Le Pen), le ministère public requiert à son encontre une amende de 4,3 millions d'euros dont 2,3 millions avec sursis et confiscation du million d'euros cautionnés.

Aymeric COUPÉ